

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le **9 mars 2026 à 19 heures, à l'hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique**, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération les demandes de dérogation mineure suivantes :

Propriété située au 10035, rue de Belle-Rivière (lot 1 847 687), secteur de Sainte-Scholastique (2025-0099) :

Afin de régulariser la construction d'un garage résidentiel isolé :

- ayant un toit plat, alors que le règlement de zonage exige une pente minimale de 3/12 sur plus de 25 %;
- ayant une hauteur de 6,07 mètres, alors que le règlement de zonage exige une hauteur maximale de 5,25 mètres.

Propriété située sur la rue 1479, chemin Bourbonnière (lots 2 521 308, 1 846 806 et 2 521 301), secteur de Saint-Jérusalem (2025-0154) :

Afin de permettre la construction d'une remise résidentielle isolée ayant une hauteur de 4.35 mètres, alors que le règlement de zonage exige une hauteur de 3,5 mètres maximum.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

Donné à Mirabel, ce 19 février 2026

La greffière,

Isabelle Bourcier, avocate